



INVALIDITE OU MALADIE PROFESSIONNELLE

Par **Linus**, le **23/07/2015** à **15:19**

Bonjour

Je suis en invalidité catégorie 2 ,depuis 3 mois pour dépression sévère " cause du mal aise au travail "

je n'accepte pas le fait d'être en invalidité

j'aimerais être reconnue en maladie professionnelle ,pour mon moral je pense que j'accepterais mieux ma maladie .

j'aimerais savoir si y'a plus d'avantages en maladie professionnelle ou en restant en invalidité 2 ?

es que en MP on garde sa mutuelle du travail ?
en invalidité je la garde 1 an .

peut on faire une demande de MP après le passage en invalidité ?

merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **23/07/2015** à **19:19**

Bonjour,

La reconnaissance de maladie professionnelle permet en tout cas une prise en charge par la Sécurité Sociale plus importante et la portabilité de la prévoyance santé ne se pose que lorsqu'il y a rupture du contrat de travail...

Par **DRH juriste**, le **24/07/2015** à **18:23**

Bonjour,

Si vous êtes déjà en invalidité depuis 3 mois, cela veut dire que votre maladie n'est pas récente. Normalement, une maladie professionnelle doit être déclarée à la CPAM dès la cessation de son travail. Toutefois, la déclaration d'une maladie professionnelle est encore recevable jusqu'à deux ans après l'arrêt du travail lié à la maladie, ou le moment où le salarié

a été informé du lien possible entre sa maladie et son activité professionnelle (si cette information est postérieure à sa cessation du travail).

La décision de reconnaissance ou non en maladie professionnelle relève comme l'invalidité de la sécurité sociale.

Bien cordialement.

Tapez votre texte ici pour répondre ...